



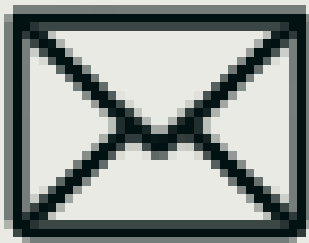
ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Portrait

Le parrainage : un atout pour les étudiants du Master Droit de l'Intelligence artificielle

Les étudiants du master Droit de l'IA bénéficient d'un suivi construit sur un système de parrainage. Margaux, étudiante en master Droit de l'Intelligence artificielle (IA), et Anton'Maria Battesti, Directeur des affaires publiques chez Meta, sont parrain et filleule. Ils témoignent de leur expérience.



Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts

Le Master Droit de l'intelligence artificielle

Ce Master, reconnu par l'Etat, entend former les juristes du numérique de demain. En deux ans, et dès la première année, il **couvre tous les aspects juridiques soulevés par l'intelligence artificielle** – avant tout la propriété intellectuelle, la protection des données personnelles, la responsabilité, les droits fondamentaux, etc. – et propose plusieurs travaux pratiques d'informatique.

En collaboration avec la Faculté de Philosophie de l'ICP, ce Master offre en outre une **réflexion éthique et humaniste sur la numérisation de la société**. Selon leur projet professionnel, les étudiants sont formés pour devenir avocats, juristes d'entreprises (entreprises de la tech, banques, assurances, organisations internationales...), *Data protection officer*, *Legaltech*, Think tank ou aux métiers de la recherche.

De nombreuses activités sont proposées aux étudiants lors de leur cursus en plus du parrainage : ateliers, visites dans des cabinets d'avocats, voyages d'études...

>> Suivez toutes les activités sur la page LinkedIn de l'Association du Master

Plus d'informations sur le Master (enseignements, contact...)



FORMATION TÉMOIGNAGE

Quelle a été votre expérience en tant que filleule ?

Margaux : C'était très intéressant quand on nous a attribué nos parrains car on nous a demandé notre projet professionnel. J'ai été suivie par Anton car les GAFAM m'intéressaient tout particulièrement. On nous attribue des parrains en adéquation avec notre profil, ce n'est pas fait au hasard. Ça nous aide dans la recherche de stage, notamment grâce à leur réseau. C'est très enrichissant car, même si on a des professeurs, avec nos parrains, on peut avoir une relation continue avec un professionnel. En connaître plus sur ce parcours et élargir son spectre s'inscrit dans un cadre uniquement juriste, ça donne plus confiance. On a un lien privilégié avec un professionnel qui peut nous aider à aborder le monde professionnel.



Pouvez-vous nous parler de vos parcours respectifs

Margaux : J'ai d'abord fait une licence de Droit à l'ICP. Quand j'ai su que l'ICP proposait un Master en Droit de l'Intelligence artificielle, j'ai tout de suite trouvé cette approche novatrice : elle se démarque des autres masters en droit du numérique.

Anton'Maria : J'ai étudié le droit à Paris II – Panthéon Assas, je me suis ensuite spécialisé en droit des télécommunications et activités spatiales, puis j'ai fait Sciences-Po en affaires européennes. J'ai une formation très juridique. J'ai commencé dans le secteur public en 2009 au Ministère des Affaires étrangères, où je m'occupais des questions liées à internet. J'ai rejoint Facebook en 2013 et j'y suis maintenant depuis 11 ans - d'abord comme Policy (affaires publiques) puis aujourd'hui comme Directeur des affaires publiques.



Pourquoi avez-vous accepté d'être parrain ?

Anton'Maria : J'ai accepté de participer à ce master. J'étais très intrigué car **le master Droit de l'intelligence artificielle est le seul à être spécialisé dans ce domaine du droit - l'intelligence artificielle**, c'est un peu un nouveau continent juridique. J'ai trouvé cette approche très pertinente. C'est une matière qu'il faut brasser : les choses bougent très vite ! L'IA est partout : dans votre poche, dans votre entreprise... Je considère qu'ouvrir un master sur ce sujet est une très bonne intuition, la folie autour de l'IA n'a qu'un an et demi alors que ce master est maintenant ouvert depuis 3 ans.

Être parrain nous permet d'apporter aux étudiants ce qu'on ne peut pas apprendre sur les bancs de la fac. L'échec, la réussite, la déception... tout ce qu'on va devoir affronter ! Par exemple, on peut les rassurer, et leur dire qu'il faut faire attention aux *success story* ! C'est un grand atout pour les étudiants, en plus du savoir académique. On aide dans les démarches « practico-pratiques » comme les recommandations...

L'aspect « mentor » est important : si l'étudiant en a besoin, il peut nous solliciter. J'aurais aimé avoir ça quand j'étais à leur place ! J'ai connu des formats plus classiques, de rencontres avec des professionnels. C'était utile mais pas de relation suivie avec quelqu'un de plus âgé, avec plus d'expérience. Je suis ravi de le faire !

Et comment envisagez-vous ce rôle ?

Anton'Maria : C'est un engagement moral de suivi : être tuteur, mentor. On n'offre pas les stages, mais on aide sur la durée, on partage nos expériences. J'ai toujours des contacts avec mes anciens filleuls ! C'est intéressant aussi pour moi : **dans le domaine de la technologie, c'est bien d'être toujours en contact avec les jeunes, vecteurs de changement !**

Le mot de Diane Galbois-Lehalle, directrice du master Droit de l'IA



"L'accompagnement des étudiants au sein du Master Droit de l'Intelligence artificielle fonctionne à partir d'un système de parrainage fondé sur un réseau de professionnels composé d'avocats (Linklaters, Feral Law...) mais aussi des legaltechs, ou des juristes de grandes entreprises de la tech (Ubisoft, Thalès...). Chaque étudiant est parrainé. A la lecture de leur lettre de motivation, puis à l'entretien d'admission, je commence déjà à réfléchir à la composition des binômes à partir de leur personnalité, de leur projet de stage... Le système de parrainage crée de belles rencontres et les binômes fonctionnent toujours bien ! Le parrain accompagne son filleul pendant ses deux années de master - et ils restent souvent en contact après -, il discute avec lui de son parcours, échange à propos de son projet de carrière, l'aiguille tout trace... Il lui apporte son expérience : les étudiants doivent comprendre que tout n'est pas écrit, tout dépend de cette perspective et à ce cadre d'accompagnement, qui n'existe nulle part ailleurs."

Après un master Droit des affaires, puis un master 2 de recherche en Droit privé général à l'Université Panthéon-Assas, Diane Galbois-Lehalle a fait un LL.M à la *London School of Economics* et a terminé l'Ecole du Barreau. Après sa thèse, elle rejoint l'ICP en 2019 : *"J'ai eu un vrai coup de cœur ! Le campus, les étudiants, l'esprit de la maison... J'ai vraiment beaucoup apprécié la proximité que l'on peut avoir avec les étudiants en tant qu'enseignant, et que l'on ne peut avoir que grâce au cadre privilégié de l'ICP !"*

En 2021, on lui confie la direction de ce master : *"On m'a fait confiance pour créer le Master Droit de l'intelligence artificielle, dont j'ai ensuite pris la direction à son ouverture, en 2021. Je m'intéresse beaucoup aux nouvelles évolutions technologiques et sociétales ainsi qu'à leur impact sur les notions plus classiques du droit privé, qui doit s'adapter aux nouveaux objets juridiques. C'est un objet d'étude que je connais bien."*

Vous êtes intéressé par le Droit ? Restez informé de toutes nos actualités (événements, formations, publications) en vous inscrivant ici !

Publié le 11 juillet 2024 – Mis à jour le 29 août 2024

A lire aussi

À LA
UNE

FORMATION

TÉMOIGNAGE

Tous les tags

